Réunion du vendredi 24 mars 2017

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie le vendredi 24 mars 2017, à 18 heures, sous la présidence de Gilles LEFEBVRE, maire.

Présents : Mmes LEFEBVRE Arlette, DURIEUX Martine. MM. LEFEBVRE Gilles, DELARUE Jacky, DELARUE Alain, ANGOT Philippe, FOYER Jacques, Jean-Pierre MARIE.

Absent excusé: PREVEL Lionel (pouvoir LEFEBVRE Arlette) LEHUGEUR Nicolas (pouvoir Martine Durieux)

Absent non excusé: FLEURY Benoît

A été nommé secrétaire de séance : DELARUE Alain

NOMBRE DES MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération: 08

Date de la convocation: 15 mars 2017

Délibération n° 2017/22 - Indemnités des élus

Le Maire informe le conseil municipal que les indemnités des élus locaux ont été revalorisées par décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017.

L'indemnité de fonction des élus locaux est fixée par référence à un pourcentage du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique. Cet indice terminal est passé de l'indice brut 1015 à l'indice brut 1022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide l'indice de rémunération 1022 pour les élus locaux.

Délibération n° 2017/23 – Électrification atelier municipal

Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Pierre de Potigny pour réaliser l'électrification de l'atelier municipal. Le montant des travaux s'établit à 735.19 euros HT.

Le conseil autorise le maire à lancer les travaux et à signer les pièces relatives au dossier.

Délibération n° 2017/24 - Compte administratif 2016

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2016 :

Fonctionnement: Dépenses = 54 683.08€

 Recettes
 =
 100 159.29€

 Soit un excédent =
 45 476.21 €

 Dépenses
 =
 11 475.81€

 Recettes
 =
 3 509.79€

 Soit un déficit
 =
 7 966.02€

Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal après en avoir délibéré, vote ces deux comptes.

Délibération n° 2017/25 - Compte de Gestion 2016

Investissement:

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2016 en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

Fonctionnement : Dépenses = 54 683.08€

Recettes = 100 159.29€ Soit un excédent = 45 476.21 € Dépenses = 11 475.81€

Investissement: Dépenses = 11 475.816

Recettes = 3509.79€ Soit un déficit = 7966.02€

Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal après en avoir délibéré, vote ces deux comptes.

Délibération n° 2017 /26 - Vote du budget primitif 2017

Le Maire présente le budget primitif 2017 en présence de M. Cochelin, receveur municipal. Après lecture des articles en fonctionnement et en investissement,

Fonctionnement : Dépenses 379 349.58 €

Recettes 379 349.58 €

Investissement : Dépenses 38 204.00 €

Recettes 38 204.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2017.

Délibération n° 2017/27 – Choix bureau étude mission de maîtrise d'œuvre en vue aménagement RD 131 Afin de recruter une équipe de maître d'œuvre en prévision de l'aménagement de la traversée de bourg portant sur la RD 131, ainsi qu'au droit de la mairie , cinq bureaux d'étude ont été présélectionnés et seulement trois (cabinet Guimard Pierrot d'Hérouville-Saint-Clair ; Ingé Infra d'Hérouville-Saint-Clair ; NIS ingénierie services à Caen) ont remis une offre en mairie, conformément à la procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Chargés d'étudier ces offres, les membres de la commission travaux se sont réunis le vendredi 17 mars à 15 heures, à la mairie, en présence du maire et de Mme Petrignani, du CAUE (conseil d'architecture Urbanisme et environnement du Calvados) invitée par le conseil, à accompagner la collectivité dans l'analyse de ces offres.

L'analyse des offres s'est déroulée en deux temps afin d'attribuer une note sur 100 points permettant de déterminer un lauréat :

- tout d'abord sur la valeur technique :
- > à savoir, les références de l'équipe apte à proposer des références d'aménagement similaires à Estrées, notamment sur l'aménagement de traversées de bourg et la gestion du pluvial. NOTE sur 50 POINTS
- > Et par ailleurs leurs compétences, leurs aptitude a répondre en groupement en tant que Bureau d'étude technique, accompagnée de la compétence de paysagiste concepteur pour la réflexion d'aménagement. NOTE sur 10 POINTS
- puis, sur la valeur prix :
- > calculée sur la base honoraires du montant global de travaux (ici présentée en 2 tranches de travaux, une tranche ferme en deux phases, portant sur la réflexion globale de la traversée du bourg et la réalisation de la sécurisation de la traversée de bourg et de la gestion pluviale, et une tranche optionnelle portant sur la requalifaication du parking au droit de la mairie). NOTE sur 40 POINTS

L'analyse de ces trois critères a conduit au classement suivant :

- -1) Guimard Pierrot 92,80 /100 points (12 700 euros HT)
- -2)Nis: 85,00 /100 points (12 369 euros HT)
- -3) Ingé Infra: 66,89 /100 points (18 400 euros HT)

Après discussion, le conseil municipal retient les propositions de la commission et valide le recrutement du cabinet Guimard-Pierrot moyennant une rémunération de 12 700 euros HT. Le conseil autorise le maire à signer les pièces du dossier.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Organisation permanences élections présidentielles 1^{er} tour (dimanche 23 avril 2017)

2e tour (dimanche 7 mai 2017)

Sauf avis contraire le bureau sera ouvert de 8 heures à 19 heures.

Point travaux effacements réseaux

Bornage Quesnay terrain M. Poisson